Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_09-DE

# Bordereau de signature

## DCM_01122025_09

| Signataire | Date | Annotation |
|---|---|---|
| Laurent Meunier, Directeur General des Services | 03/12/2025 | **Action : Visa** |
| Jacky Lechable, Maire | 04/12/2025 | **Action : Signature**<br>Certificat au nom de JACKY LECHABLE ( MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32. |
| Laurent Meunier, Directeur General des Services | 05/12/2025 | **Action : Fin de circuit** |

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_09-DE

*République Française*

**Commune de DOMLOUP**

**Département d'Ille et Vilaine**
**Canton de Châteaugiron**

**Extrait du registre des délibérations**

## CONSEIL MUNICIPAL
**SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Le lundi 1er décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, David EGASSE (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Christophe LAINÉ, Yves LE GALL (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Michel MERCIER, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND (pouvoir à Sandrine LELIEVRE)

Secrétaire de séance : Madame Isabelle L'HOMME

### 2025-01/12-09 Vie associative/Avenant n°2 de prolongation convention Domloup Sports

Monsieur Sébastien CHANCEREL, Adjoint en charge de la vie associative et sportive, présente ce qui suit.

Lors de sa séance du 5 décembre 2022 le Conseil municipal a approuvé la convention entre la Commune et l'association pour la période 2023-2025. Un premier avenant portant sur la modification des modalités de versement de la subvention de la commune a été adopté en séance le 16 septembre 2024. La convention arrive donc à échéance au 31 décembre 2025

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter un avenant n°2, prolongeant la convention entre la commune et l'association Domloup Sports pour une durée d'un an.

Cette prolongation permettrait aux deux parties de retravailler et réactualiser une nouvelle convention, ceci afin de mieux prendre en considération certains aspects juridiques notamment liés aux ressources humaines, ainsi que financiers.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_09-DE

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour
(2 conseillères ne prennent pas part au vote : Madame Sandrine LELIEVRE, Présidente de Domloup Sports, et Madame Elodie RAYMOND qui lui a donné pouvoir)
le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** la prolongation d'un an supplémentaire, de la convention établie entre Domloup sports et la Commune à compter du 1er janvier 2026.

- ✓ **Précise** que cette prolongation permettra aux différentes parties de travailler le contenu et les différents aspects de la prochaine convention.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 de prolongation de la convention, ainsi que tout document se rapportant à cet objet.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Isabelle L'HOMME